Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
06 OCT. 2023

EXTRAIT N° 73/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

Date de la convocation **:**
Le 25 sept 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents	23
Procurations	4
Absents	5
Excusés	1

En cours de Séance :

Présents	33
Procurations	4
Absents	5
Excusés	1

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane, (procuration à M. ADELE Claude), NAPOLY Raymond, Mme CARIN Jocelyne (procuration à M ARETO Joseph), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne).

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. FERDINAND Thierry, Mme MENCE Marielle, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA) DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDOUROM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

AUTORISATION DE PASSATION DU MARCHE RELATIF À L'ACQUISITION D'UNE SCULPTURE DESTINEE AU JARDIN DU CENTENAIRE DE SAINT-JOSEPH

Monsieur le Maire :

Dans le cadre de son projet culturel, la ville de Saint-Joseph souhaite doter le territoire d'un patrimoine artistique de valeur, à savoir, faire l'acquisition de plusieurs œuvres d'art monumentales qui seront installées dans le jardin centenaire, donnant ainsi une visibilité internationale à la commune. L'emplacement permettra aux joséphins et aux visiteurs de renouer avec l'esprit des jardins publics, en l'espèce, un accès gratuit permanent pour tous dans un lieu de quiétude et d'exception.

A cet effet, la ville souhaite débuter la série par une commande à la sculptrice Anilore Banon, des échanges ayant été initiés dès le mois de novembre 2022 avec la collectivité. Artiste de renom, connue notamment pour sa réalisation d'une sculpture monumentale évoquant le débarquement en Normandie de juin 1944, elle propose une œuvre intitulée « A LA SOURCE ».

Cette pièce maitresse du jardin sera composée de 5 colonnes en acier inox, représentant 5 personnages, allant jusqu'à 6 mètres de haut. Ces figures disposées de part et d'autre du cours d'eau qui traverse le jardin centenaire symboliseront la source de l'eau et de la vie qui attire les habitants pour les rassembler.

En acquérant une œuvre représentative et valorisante de la ville et de ses habitants la municipalité souhaite, outre améliorer son image, renforcer le sentiment d'appartenance à ce territoire et ancrer toujours mieux une forme de fierté culturelle : Saint-Joseph, la ville du centre, ville source de l'eau de la Martinique, la ville qui est une invitation à s'y retrouver : « A la Source !».

L'ambition municipale répond à de nombreux objectifs et attendus :

- Valoriser ses atouts comme le jardin centenaire et constituer un patrimoine artistique contribuant ainsi à l'enrichissement global de la ville.
- Stimuler le tourisme culturel et créer des opportunités de développement local en générant des retombées économiques comme par exemple, la création d'emplois dans le secteur du tourisme.
- Favoriser l'accès gratuit de la population joséphine à découvrir et apprécier l'art contemporain.
- Favoriser le sens critique, l'apprentissage et la créativité par des rencontres à l'occasion de l'installation de l'œuvre entre l'artiste et les habitants, des plus jeunes aux séniors.
- Soutenir l'existence et le développement de la création artistique en offrant des espaces dédiés aux artistes et mettre à l'honneur une femme en tant qu'artiste et non en tant que muse ou modèle.

La grande valeur de l'œuvre et son emplacement dans l'espace public garantira que le rayonnement culturel n'est pas restreint à une catégorie de citoyens mais

qu'il s'adresse à tous. En outre, cette acquisition est un investissement pertinent pour dynamiser l'attractivité et le développement économique de la ville.

Conformément à l'article R.**2122-3** du Code de la commande publique, il est possible de conclure un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, lorsque le marché public a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art.

Plan de financement :
Coût prévisionnel global : 500 000 € HT dont :

- honoraires de l'artiste, suivi de réalisation : 240 000 € HT (études de stabilité, descentes de charges, fourniture des caisses de transport, mise en caisse, médiation)
- dont autres charges : transport - fondations - Octroi de mer

DEPENSES HT		**RESSOURCES HT**		**TAUX**
Honoraires de l'artiste	240 000	*DAC*	200 000	40
Octroi de mer	60 000			
Autres frais (transport, fondations, octroi de mer…)	200 000	*CACEM*	150 000	30
		Autofinancement	150 000	30
TOTAL	**500 000 €**	**TOTAL**	**500 000 €**	**100%**

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'AUTORISER la passation du marché sans publicité ni mise en concurrence avec Mme Anilore BANON pour la fabrication de l'œuvre d'art « A LA SOURCE

DE VALIDER le plan de financement

D'AUTORISER le Maire à signer le marché ainsi que tous les autres actes y afférents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 02 octobre 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Le Maire

Yan MONPLAISIR